

L'ACRE, un coup de pouce pour créer son entreprise

Vous créez ou reprenez une entreprise ? L'Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (ACRE) permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'une exonération partielle de cotisations sociales pendant 12 mois, de l'ordre de 25 %.

Cette aide s'adresse notamment aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA ou de l'ASS, aux jeunes de 18 à 25 ans et à certains créateurs de moins de 30 ans. D'autres situations permettent également d'en bénéficier.

La demande doit être adressée à l'Urssaf dans les 60 jours suivant la création ou la reprise de l'entreprise.

Pour en savoir plus, contactez l'Urssaf :

urssaf.fr



Découvrez notre actualité
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux



Région
Nouvelle-Aquitaine